



SA-Sàrl en agriculture

Les conseiller-ère-s sont parfois confrontés aux idées de SA et/ou Sàrl des chef-fe-s d'entreprise. Du fait de la diversité des situations et des objectifs des exploitant-e-s qui s'y intéressent, il n'est pas simple de répondre à leurs questions et il est difficile de formuler des règles générales. Par ailleurs, il existe une certaine ouverture dans la législation agricole sur une évolution de la place des SA et Sàrl.

Ce cours permettra d'approfondir la thématique en s'appuyant sur des exemples concrets.

Date : Mardi 1^{er} février 2022

Lieu : Salle L'atelier, Tibits Lausanne, Place de la Gare 11, 1003 Lausanne

Responsables : Jean-Luc Martrou, AGRIDEA (jean-luc.martrou@agridea.ch)
Magali Lacam, AGRIDEA (magali.lacam@agridea.ch)

Nr. du cours : 22.317

Objectifs : Les participant-e-s :

- étayent leurs connaissances et leur compréhension du fonctionnement des SA et/ou Sàrl sur la base d'exemples concrets;
- identifient les moyens qu'elles représentent pour atteindre différents objectifs.

Public : Conseillers-ères en gestion, en remise d'exploitation et installation, en collaborations, en diversification, enseignants, comptables et collaborateurs des services de l'agriculture intéressés par le sujet

Mardi 1er février 2022

08h45	Accueil, café, croissants
09h00	Introduction <i>AGRIDEA</i>
09h20	Cas concret n°1 : transformation d'une raison individuelle en Sàrl <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cas par la fiduciaire.• Questions des participants.• Eclairage complémentaire du juriste. <i>R Rieben AgriMandats; J Huber, SRPJ</i>
	Pause
10h50	Cas concret n°2 : fonctionnement d'une Sàrl <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cas par la fiduciaire.• Questions des participants.• Eclairage complémentaire du juriste. <i>R Rieben AgriMandats; J Huber, SRPJ</i>
11h50	Partage d'expérience des participants – séquence en sous-groupes <i>AGRIDEA</i>
12h05	Repas
13h30	Partage d'expérience des participants – séquence en plénière <i>AGRIDEA</i>
13h45	Cas concret n°3 : Sàrl pour une branche d'activité <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cas par la fiduciaire.• Questions des participants.• Eclairage complémentaire du juriste. <i>C Stucker, Fiscaplan SA; J Huber, SRPJ</i>
15h05	Cas concret n°4 : départ d'un associé et transfert de parts <ul style="list-style-type: none">• Présentation du cas par la fiduciaire.• Questions des participants.• Eclairage complémentaire du juriste. <i>C Stucker, Fiscaplan SA; J Huber, SRPJ</i>
16h10	Tour de table sur les enseignements et clôture de la journée <i>AGRIDEA</i>
16h30	Fin de la journée

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation

- CHF 280.– / Jour

Autres participant-e-s

- CHF 400.– / Jour

Comprises dans le forfait

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) qui se montent à CHF 100.–.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Inscription

[22.317](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions

Délai d'inscription

vendredi 21 janvier 2022

Informations

+41 (0)21 619 44 06

cours@agridea.ch

Désistement :

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'éleve au montant correspondant aux inscriptions.